

APPEL A PROJETS

Biennale

L'art dans la ville #3

Résidence d'artistes

sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque

3^{ème} édition

CANDIDATURES À RENVOYER AVANT LE *08.11.2021*

CIAC – CENTRE INTERPRÉTATION ART ET CULTURE

1 RUE PASTEUR

59630 BOURBOURG

FRANCE





Présentation générale

Depuis 2016 et dans le cadre de ses projets de résidences d'artistes sur le territoire, le CIAC propose la Biennale d'art contemporain « L'art dans la ville » qui invite l'art sous toutes ses formes dans des lieux atypiques, des espaces de passages et de rencontres et propose des temps participatifs à l'échelle du territoire en plaçant l'habitant au cœur du projet.

Elle réunit une dizaine d'artistes de nationalités et d'horizons de pratiques plastiques très divers ainsi que des étudiants en 4^{ème} année de l'ESÄ (École Supérieure des Beaux-Arts) de Dunkerque qui réalisent une résidence sur le territoire de 4 à 6 mois. Soucieux de développer les initiatives artistiques contemporaines en étroite collaboration avec la population, le CIAC propose aux artistes d'utiliser le territoire, son histoire, ses spécificités paysagères, architecturales, patrimoniales, ainsi que l'œuvre contemporaine « Chœur de lumière » d'Anthony Caro en toile de fond comme points de départ à la création d'un projet artistique fort et cohérent en lien avec les habitants et les partenaires du territoire.

LA 3^{ÈME} ÉDITION DE LA BIENNALE EN 2022

Après les éditions #1 (2016) et #2 (2018) localisées sur la ville de Bourbourg, le CIAC, devenu équipement de la Communauté urbaine de Dunkerque depuis 2019, propose de déployer à l'échelle de l'agglomération dunkerquoise la troisième édition du 17 juin 2022 au 08 janvier 2023 autour de la thématique « Art et nature », « Art et architecture paysagère » en mettant en avant les spécificités naturelles du territoire (lac, étangs, bois, espace dunaire, jardins...). La biennale 2022 pourrait ainsi investir d'ouest en est les communes de Grand-Fort-Philippe, Bourbourg, Loon-Plage, Grande-Synthe, Armbouts-Cappel, Cappelle-la-Grande, Saint Pol-sur-mer, Dunkerque, Coudekerque-Branche/Coudekerque-Village, Tèteghem et Leffrinckoucke.

CETTE MANIFESTATION PROPOSE :

- *Des présences artistiques inédites dans l'espace public (œuvres qui s'inscrivent dans le paysage),*
- *Des expositions dans des lieux ou espaces atypiques au sein de diverses structures dédiées ou non à l'art,*
- *Une programmation variée de manifestations parallèles (rencontres, concerts, lectures performées, contes interactifs, déambulations, conférences, workshops, ateliers de plein air ...).*

LES OBJECTIFS DU PROJET :

- *Affirmer le soutien à la création artistique sous toutes ces formes*
- *Valoriser un patrimoine environnemental naturel*
- *Offrir un accès à l'art au public éloigné de l'offre culturelle par la mise en place d'actions appropriées*
- *Renforcer la cohésion et l'inclusion sociales en recherchant une participation active des habitants des communes concernées aux différents projets de création et en développant des collaborations inédites avec des partenaires de divers horizons (culturels, sociaux, économiques, éducatifs...)*
- *Fédérer des actions entre les communes et les services (travail en transversalité)*
- *Susciter, accompagner et valoriser des initiatives portées par les acteurs locaux impliqués dans le(s) projet(s)*
- *Rayonner dans et au-delà du territoire*
- *Contribuer à une dynamique de territoire autour d'une offre culturelle et touristique de qualité*

Conditions de participation

L'ARTISTE SÉLECTIONNÉ DEVRA :

- Proposer un ou plusieurs projets de production d'œuvres dans l'espace public en lien étroit avec la thématique : « art et nature/art et architecture paysagère » et un public identifié qui participera au processus de création.
- Proposer une exposition de ses œuvres dans un ou plusieurs lieux atypiques identifiés auprès des communes partenaires
- Proposer des éléments de médiation à destination du jeune public (ateliers, rencontres, performances, démarches participatives, supports, etc.)

LES PROPOSITIONS DANS L'ESPACE PUBLIC :

- L'œuvre aura une vocation éphémère qui couvrira la totalité du temps de lancement du projet (juin 2022 à janvier 2023) mais pourra faire l'objet d'une inscription dans l'espace public à plus long terme
- L'œuvre devra être respectueuse de l'environnement et ne produira aucun impact néfaste sur le site et son périmètre direct
- L'artiste devra prendre en compte tous les éléments techniques de faisabilité (montage, intempéries...) pour résister dans le temps
- L'œuvre de l'artiste ne devra présenter aucun danger pour les visiteurs et les habitants (chute, coupure...)
- L'artiste devra préciser l'ensemble des modalités techniques et logistiques pour la mise en place sur site avec les appuis des services techniques des communes concernées.

Conditions et critères d'éligibilité

- Être artiste plasticien diplômé et engagé dans une démarche professionnelle utilisant toute discipline de création contemporaine (peinture, sculpture, photographie, vidéo, installation, nouvelles technologies...)
- Justifier d'un régime de sécurité sociale français
- En raison de l'échelle territoriale envisagé par le projet, un véhicule est demandé

L'organisateur se réserve le droit de faire participer hors concours des invités de son choix.

Modalités de sélection

Les organisateurs réunissent un jury de professionnels composés de commissaires d'expositions, de représentants des structures culturelles et écoles d'art des territoires concernés, des acteurs culturels et techniques des collectivités associées.

LES DOSSIERS DE CANDIDATURES SERONT ÉVALUÉS ET SÉLECTIONNÉS PAR CE JURY QUI PRENDRA EN COMPTE LES CRITÈRES SUIVANTS :

- Qualité du parcours artistique / 50%
- Qualité de la note d'intention / 30 %
- Prise en compte de l'inscription de l'habitant/usager au cœur du projet et sa participation dans le processus de création / 20%

Calendrier du programme

DURÉE DE LA RÉSIDENCE

De 4 à 6 mois répartis entre décembre 2021 et juin 2022 avec un temps minimal de résidence sur place de 8 semaines.

Des temps de rencontres, de visites et de participations à des évènements ponctuels sont inclus dans ce temps de résidence et peuvent avoir lieu de décembre 2021 à novembre 2022.

DÈS DÉCEMBRE 2021

Visites des sites potentiels d'intervention et rencontres avec les partenaires.

INAUGURATION DE LA MANIFESTATION

Les 17, 18 et 19 juin 2022

DURÉE DE LA MANIFESTATION

Du 17 juin 2022 au 08 janvier 2023

Modalités financières

Les artistes sélectionnés bénéficieront chacun :

- D'une bourse de résidence de 4000 euros TTC (honoraires incluant les droits d'auteur, les frais de déplacements, d'hébergement et de restauration)*
- D'un budget de production de 2500 euros TTC*
- D'une exposition en parallèle de la création d'œuvres*
- D'un soutien administratif sur la création d'activité, de moments de visibilité et de mise en réseau*

Dossier de candidature

Les dossiers devront être rédigés en français ou en français/anglais.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE EST COMPOSÉ DE :

- Une note d'intention de deux pages maximum (accompagnée si possible d'un ou plusieurs visuels)
- Un dossier artistique récent de dix pages maximum au format A4 comprenant la démarche générale de l'artiste accompagné de visuels légendés relatifs à une sélection d'œuvres (ainsi que la référence du site internet, Instagram, ...)
- Une biographie et un curriculum vitae mis à jour de l'artiste candidat
- La fiche d'inscription en annexe complétée
- Une copie de la carte d'identité ou passeport du candidat
- Un justificatif de votre statut professionnel et de votre capacité à éditer des factures (n° SIRET, inscription URSSAF en tant qu'artiste-auteur, ...)

CE DOSSIER EST À ENVOYER AU PLUS TARD LE 07 NOVEMBRE 2021 (MINUIT)

— Sous format numérique (taille maximale 10 Mo) à : artdanslaville3@gmail.com

— Support papier à :

CIAC

Chantal ATHANÉ — Directrice

1 Rue Pasteur

59630 Bourbourg

France

L'appel à projet est téléchargeable sur le site du CIAC : www.ciac-bourbourg.fr

Merci de noter que les dossiers ne sont pas retournés et que tout dossier incomplet ou envoyé après la date convenue (cachet de la poste faisant foi) ne sera pas étudié.

Les résultats de l'appel à projet seront communiqués aux candidats au plus tard le 19 novembre 2021.



Formulaire de candidature

À compléter et à joindre obligatoirement au dossier de candidature.

Titre du projet (même provisoire) :

NOM/Prénom :

NOM d'artiste :

Date de Naissance :

Nationalité :

Sexe (M/F) :

Adresse :

Pays :

Téléphone :

E-mail :

Site internet :

Code APE :

N°SIRET :

Permis de conduire : OUI / NON

Quel(s) est votre médium(s) d'expression artistique ? :

.....

Avez-vous déjà animé des ateliers d'arts plastiques ou proposé des temps de rencontre avec le jeune public ? OUI / NON

Si oui, précisez :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....